



HAL
open science

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02027181

HAL Id: hceres-02027181

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027181v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Langues, littératures et
civilisations étrangères et régionales

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Lettres, langues, arts, communication

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) est une formation universitaire ayant pour objectif de former des spécialistes en langues et civilisations allemande, anglaise, espagnole, italienne et occitane. L'étudiant doit, d'une part, acquérir des compétences générales et, d'autre part, maîtriser à un haut niveau une langue étrangère ou régionale (compétences linguistiques et culturelles comprenant la rédaction de synthèses, présentations orales dans la langue de la spécialité, traduction écrite et orale, connaissance de la culture et maniement des outils permettant ces connaissances). Ce double objectif est réalisé dans des parcours composés d'une majeure et d'une mineure. Licence à contenu généraliste, cette formation s'axe essentiellement autour de la préparation des concours de l'enseignement (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire - CAPES et agrégation). La spécialité *Langue d'Oc* en particulier a été conçue pour former de futurs candidats au CAPES d'Occitan et au concours de recrutement des professeurs des écoles spéciales bilingues Français-Occitan.

La formation s'organise autour des parcours enseignement et du parcours FLES (Français langue étrangère et seconde), communs à toutes les spécialités sauf en *Langue d'Oc*. Les filières adjacentes concernent les métiers de la traduction et les métiers de l'édition. Tous les enseignements ont lieu en présentiel. Il n'est prévu aucun cours du soir, ni d'adaptation aux étudiants ayant un statut et des contraintes particulières, en dehors des dispositifs prévus par l'université.

Actuellement, tous les cours ont lieu dans les locaux de l'université de Nice mais la mise en place d'un enseignement à distance est à l'étude pour l'occitan.

Analyse

Objectifs

Le double objectif visé (acquisition de compétences générales et acquisition de compétences linguistiques et culturelles) se reflète dans la maquette pédagogique qui propose les unités d'enseignement (UE) habituelles d'une licence LLCER. Néanmoins, les cours d'informatique ne sont proposés qu'en accès restreint (places disponibles limitées).

L'orientation de la licence est essentiellement tournée vers l'enseignement (le parcours enseignement et le parcours *Français Langue Étrangère et Seconde* étant communs à toutes les spécialités sauf *Langue d'Oc*), seul débouché réel de la formation. Elle permet cependant également une poursuite d'études dans les masters professionnels de langues de l'université de Nice, toutefois sans approfondir au niveau licence l'ouverture au tissu économique local.

En raison de l'organisation en spécialités, la maquette pédagogique manque d'homogénéité d'une langue à l'autre. Pour une meilleure lisibilité de l'offre de formation, il serait préférable de proposer les mêmes UE dans toutes les spécialités.

Le supplément au diplôme et la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont en adéquation avec la formation proposée.

Organisation

La mention LLCER propose cinq spécialités (*Allemand, Anglais, Espagnol, Italien et Langue d'Oc*), elles-mêmes déclinées en parcours dont deux sont communs à toutes (enseignement 1^{er} degré et concours administratifs et FLES accessibles en 3^{ème} année de licence (L3)), à l'exception de la spécialité *Langue d'Oc* proposée uniquement en L3. Les autres parcours concernent la langue spécifique à chaque spécialité. En outre, deux spécialités proposent des parcours supplémentaires : pour l'*Anglais*, les parcours *Médias et cultures, Mineure langue 2* et *Humanités* (sous réserve d'ouverture) et pour l'*Espagnol*, le parcours *Langues romanes*. Enfin, dans le cadre d'un futur cursus intégré avec l'Université de Freiburg, la licence d'allemand prévoit une formation « majeure » allemand / « mineure » dans des disciplines connexes sous réserve de l'accord des départements concernés (anglais, histoire, sciences du langage, etc.). Afin d'augmenter la lisibilité de l'offre de la licence LLCER, il serait bon de veiller à une harmonisation des UE entre les spécialités.

L'acquisition des compétences et des connaissances se fait selon une spécialisation progressive. La licence est pensée afin que la première année de licence (L1) soit généraliste (avec, notamment, une UE d'ouverture au premier semestre permettant une réorientation éventuelle), que la deuxième année de licence (L2) permette une consolidation et que la troisième année (L3) soit le lieu d'une spécialisation (c'est en L3 que les parcours sont proposés, sauf pour le parcours *Langues romanes*). Ainsi, le nombre d'heures d'enseignement monte progressivement en puissance (en moyenne, respectivement 320 heures, 400 heures et 430 heures, hors UE libres). Cependant, le tableau des UE figurant dans le dossier transmis par l'établissement présente des chiffres approchant qui incluent les UE libres et les UE optionnelles. Le volume horaire de la licence est en deçà des 1500 heures préconisées par la réglementation. Ce manque est lié à des raisons budgétaires, il en est de même de la faiblesse des enseignements numériques.

Les spécialités sont organisées selon un schéma homogène dans lequel les UE disciplinaires représentent 60 % des enseignements, les UE optionnelles 30 % et les UE libres 10 %. Même si la licence se veut pluridisciplinaire, une moyenne disciplinaire à 60 % semble relativement faible et l'on pourrait s'interroger sur le fait d'augmenter cette proportion dès la L2 et plus encore en L3 afin de renforcer la spécialisation des étudiants et favoriser ainsi leurs poursuites d'études ou leur insertion professionnelle à l'issue de la formation.

Positionnement dans l'environnement

La formation est logiquement insérée dans le champ *Lettres, langues, arts, communication* et est bien distincte de la formation *Langues étrangères appliquées* (LEA). Néanmoins, des synergies entre les deux offres de formation permettraient aux étudiants de la licence LLCER une plus grande ouverture au monde socio-professionnel. D'autre part, un rapprochement avec la licence professionnelle *Guide-conférencier* pourrait fournir un débouché supplémentaire aux étudiants de la filière.

La formation se distingue de celle des autres universités voisines par les parcours *Allemand* (avec la mise en place d'un système majeure/mineure) et *Langue d'Oc* (rare en France et unique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

La licence, orientant essentiellement vers les métiers de l'enseignement, manque d'ouverture au tissu économique et culturel local et ne possède notamment aucun partenariat formalisé (à l'exception d'une convention avec la ville de Nice qui est sur le point d'être réalisée pour la promotion du patrimoine culturel et linguistique niçois). Les laboratoires en lien avec la licence sont ceux auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs.

Equipe pédagogique

Il n'existe pas de pilotage centralisé de la mention LLCER. Les équipes pédagogiques fonctionnent de façon autonome en fonction des spécialités (une par langue) en raison des spécificités propres à chaque langue. Elles s'articulent autour d'un responsable de spécialité et de responsables d'année. Une seule réunion plénière par an est prévue. Un département des langues a été créé en décembre 2014, regroupant l'ensemble des intervenants en langues (LLCER, LEA et LANSAD (Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines)).

Les équipes pédagogiques comprennent un grand nombre d'enseignants-chercheurs (EC), de professeurs agrégés (PRAG) et de lecteurs qui interviennent aussi bien en LEA qu'en LLCER dans leur majorité, ce qui tend à éviter tout cloisonnement de filière. Le nombre d'intervenants professionnels reste très faible (deux seulement) et ne concerne que l'anglais. Ce faible nombre d'intervenants s'explique par l'objectif de la licence de formation à l'enseignement. Toutefois, l'organisation en sections prédomine alors qu'elle pourrait se faire en fonction des filières LLCER, LEA et LANSAD (ce qui n'empêche pas les intervenants de continuer à officier aussi bien en LEA qu'en LLCER) car ce sont elles qui déterminent la spécificité des formations, plus que les langues ou les sections. Cela permettrait de créer une logique de filière, les objectifs de chacune étant différents et les débouchés distincts. Des intervenants extérieurs pourraient être sollicités pour les étudiants souhaitant s'orienter vers d'autres débouchés que l'enseignement (comme les masters à finalité professionnelle).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont en augmentation ou stables, ce qui montre une attractivité de la filière LLCER. Sur 240 inscrits en L1 en 2014-2015, 68 obtiennent leur licence en fin de cycle, soit 28 %. Ceci étant, le fort taux d'abandon en S1 (30 %) est attribué à une mauvaise orientation que la mise en place de l'UE d'ouverture durant ce semestre pourra peut-être réduire. Des enquêtes sur le recrutement en L1 et sur le suivi des étudiants sont nécessaires mais ne peuvent être mises en place par les seules équipes pédagogiques. Un relais par l'Observatoire de la Vie Étudiante, ou toute autre structure similaire, est indispensable. Néanmoins, un conseil de perfectionnement de filière pourrait s'emparer de la question du recrutement et proposer, par exemple, un questionnaire remis à tout nouvel entrant afin de mieux identifier le vivier pour la L1.

Le dossier mentionne une insertion professionnelle possible au niveau local et régional après la L3 grâce à son contenu généraliste mais demeure vague sur ce point, à l'exception d'exemples de débouchés pour la spécialité *Langue d'Oc* (édition, journalisme et organismes culturels régionaux), sans toutefois fournir de données.

L'accent est mis sur la poursuite d'études, en particulier le master MEEF (*Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*) et le master FLES porté par un environnement local et régional propice (nombreuses entreprises internationales et secteur touristique fécond). Néanmoins, aucune donnée chiffrée n'est communiquée. Les étudiants peuvent également se tourner vers le domaine de la traduction et intégrer une deuxième année de master professionnel (*Doublage et sous-titrage de productions audiovisuelles* ou *Traduction et rédaction d'entreprise*), sous réserve d'avoir effectué une première année de master (M1) recherche ou un M1 LEA. Cette dernière condition concerne vraisemblablement un nombre très restreint d'étudiants puisque le master LEA exige la pratique de deux langues étrangères à haut niveau (on peut supposer que les étudiants de la licence qui ont choisi le parcours « mineure langue » peuvent répondre à cette exigence) et des compétences solides en matières d'application, or ces dernières ne font pas partie de la formation de la licence LLCER. De plus, le recrutement sélectif dès le M1 rend cette poursuite d'études plus aléatoire encore, à moins de proposer une option en L3 comme Langues de spécialité et domaines d'application, mutualisable avec LEA. En outre, un M1 Recherche ne semble pas particulièrement adéquat pour un recrutement dans l'un des M2 professionnels suggérés. Les étudiants issus de la spécialité *Italien* peuvent, quant à eux, poursuivre en M2 professionnel *Relations franco-italiennes* s'ils ont pu intégrer un M1 adéquat (non précisé dans le dossier). Le contenu de ce master n'étant pas fourni, il est difficile de se prononcer sur l'adéquation des compétences acquises en L3 et les exigences du M2 professionnel. Enfin, les diplômés de la licence peuvent poursuivre leurs études dans le secteur de l'administration des entreprises ou se présenter à des concours administratifs, notamment s'ils ont suivi l'option *Enseignement et concours administratifs*.

L'enquête de 2015 sur l'insertion professionnelle des diplômés n'a pas fourni de résultats significatifs au regard du faible retour des étudiants (5 réponses sur 46 diplômés). Un travail avec les responsables des masters professionnels suscités permettrait facilement de connaître le pourcentage des étudiants de L3 ayant été recrutés dans ces M2. Une démarche similaire pourrait être réalisée avec les responsables du master MEEF.

Place de la recherche

Les étudiants de L3 sont « invités à participer à des événements scientifiques » et bénéficient dans certains cours de dispositifs d'initiation à la recherche. Ces efforts restent néanmoins ponctuels et mériteraient d'être formalisés. Le lien avec la recherche est donc non formalisé, même si l'ensemble des étudiants bénéficie de l'implication scientifique des enseignants-chercheurs dans les centres de recherche.

Place de la professionnalisation

La licence est essentiellement tournée vers les métiers de l'enseignement (préparation au niveau de connaissances et compétences attendues au CAPES). Dans ce cadre, des enseignants du secondaire interviennent dans des cours de didactique des langues étrangères pour familiariser les étudiants à l'enseignement. Mais cette intervention demeure ponctuelle et insuffisante au regard de l'objectif professionnel revendiqué par la formation. Elle s'explique toutefois par le manque de moyens humains dans les spécialités autres que l'*Allemand* et la *Langue d'Oc*. Pour la spécialité *Langue d'Oc*, des conférenciers interviennent dans le cadre de l'UE *Cultures vivantes de l'espace occitan*.

La place de la professionnalisation demeure donc faible, le stage n'étant prévu que pour l'*Allemand* et la *Langue d'Oc*. Un module de préprofessionnalisation n'existe qu'en allemand (semestre 2 - S2), suivi par un stage court aux semestres 3 et 5 - S3 et S5 (établissement scolaire ou entreprise). La spécialité *Langue d'Oc* propose un mini-stage de 24 heures. Aucun projet tuteuré n'est prévu dans la maquette pédagogique.

Dans la mesure où la licence ne fournit pas les 1500 heures préconisées par la réglementation, des modules professionnalisants pourraient être créés afin d'étoffer l'offre de formation sur ce point - sous réserve que des crédits soient alloués à l'Unité de formation et de recherche - UFR (ces modules n'existent que pour l'allemand).

Place des projets et des stages
<p>La maquette pédagogique ne prévoit ni projet tuteuré, ni stage, à l'exception des spécialités d'allemand et d'occitan. Il serait pertinent d'harmoniser l'insertion d'un stage dans toutes les spécialités.</p> <p>En allemand, un stage d'un mois en mairie (rémunéré par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse) est actuellement possible mais non obligatoire. De même, en S2, un stage d'observation de deux semaines est prévu dans le cadre du projet pré-professionnalisant. Dans le futur cursus intégré avec l'Université de Freiburg, un stage professionnalisant obligatoire de deux semaines minimum sera mis en place. En occitan, un stage d'observation de 24 heures en S6 est prévu.</p> <p>Pour toutes les langues, les étudiants de L3 peuvent partir un an comme assistants de langue (en moyenne 15 partent chaque année). Des postes de lecteur sont également disponibles pour les étudiants en anglais.</p>
Place de l'international
<p>La licence LLCER est internationale dans son objet et propose des cours de langues et en langues étrangères. Le dossier ne communique aucune donnée spécifique concernant les étudiants étrangers et ne précise pas les flux (les filières LEA et LLCER sont fusionnées dans le tableau des effectifs). Les étudiants de L3 sont encouragés à partir à l'étranger dans le cadre d'échanges ERASMUS non obligatoires ou d'un assistantat d'une année. À cette fin, des réunions sont organisées par un responsable ERASMUS dans chaque spécialité.</p> <p>Le nombre de lecteurs par langue n'est pas mentionné, ni le nombre d'heures par étudiant.</p> <p>La licence d'allemand prévoit la mise en place d'un cursus intégré avec l'Université de Freiburg, proposant un double diplôme aux étudiants sélectionnés, ouvrant sur un master MEEF franco-allemand.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les équipes sont fortement impliquées dans le recrutement grâce à leur participation aux Journées Portes Ouvertes (une dizaine de cours ouverts aux lycéens) et à leur présence sur les salons étudiants, quoique ces efforts restent dispersés, vraisemblablement faute d'un pilotage par filière. Le dossier ne communique pas de chiffres sur le nombre de lycéens qui participent à ce dispositif, pas davantage sur l'efficacité de la mesure.</p> <p>Des outils d'aide, comme la pédagogie différenciée et pédagogie inversée, sont mis en place par certains enseignants, ce qui souligne que ces outils ne sont pas mis en œuvre de manière homogène et systématique au sein de la formation. Ainsi, seul le département d'espagnol propose un dispositif de réorientation entre LLCE et LEA après le S1.</p> <p>Par ailleurs, les élèves issus des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont admis en L3. Le dossier ne donne pas d'autres précisions sur les intégrations possibles d'autres filières après la L1. Le Plan Réussite Licence a été abandonné car, selon le dossier, les tuteurs n'étaient pas sollicités par les étudiants.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La proportion de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) est à l'équilibre, ce qui pose question dans une formation LLCER où l'acquisition de compétences linguistiques requiert beaucoup de pratique. Il serait judicieux de favoriser davantage les TD. La formation ne prévoit pas d'adaptation pour les statuts d'étudiant particuliers. Elle ne propose pas non plus de formation continue, ni de dispositif d'alternance.</p> <p>La place du numérique reste faible en dehors de l'utilisation classique de l'ENT (espace numérique de travail). Faute de moyens humains et financiers, les enseignements numériques sont accessibles à un nombre limité d'étudiants et uniquement en UE optionnelle. Une plateforme (JALON) permet la mise en ligne de documents en support des cours, tous en présentiel. Une formation à distance pour la <i>Langue d'Oc</i> est à l'étude.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants est satisfaisante et bien axée autour des contrôles continus, équilibrant oral et écrit, ce qui permet un meilleur suivi des étudiants. Le fonctionnement des jurys (nommés tous les ans, par spécialité et se réunissant trois fois par an) est également satisfaisant. Les règles de délivrance des crédits européens sont approuvées tous les ans par la commission formation et vie universitaire (CFVU). Il existe une compensation semestrielle et annuelle entre les deux sessions d'examen. Une validation des acquis et expériences est également possible.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
Il n'existe pas de supplément au diplôme. Ce point reste à développer.
Suivi des diplômés
Aucun dispositif n'est prévu. Ce point reste à développer.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement, créé en 2015, n'est pas opérant pour l'instant en raison de l'organisation des équipes pédagogiques en sections autonomes, ce qui conduit à une certaine dispersion puisque chaque section se réunit séparément deux à trois fois par an (sans étudiants car aucun ne s'est présenté aux élections organisées pour élire leurs représentants). Un conseil de perfectionnement du département Langue d'Oc vient d'être constitué, trop récemment pour qu'une réunion ait eu lieu. Le conseil du département des langues se réunit une fois par semestre et comprend la direction du département, les responsables de spécialités et le/la responsable LANSAD, mais souffre de l'absence de créneau balisé. Cependant, un bilan est établi une fois par an et transmis au Doyen. Les sections travaillent de manière trop autonome, ce qui empêche la mise en place d'un conseil de perfectionnement qui puisse avoir une vision globale de la formation LLCER et soit à même de jouer son rôle. Ainsi, les filières LLCER et LEA sont constamment regroupées, ce qui risque de gommer leurs spécificités et peut poser un problème de règlement des difficultés spécifiques à chaque filière.</p> <p>Il n'existe pas de dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants. Des enseignants mettent au point leurs propres questionnaires et les soumettent à leurs étudiants, mais les résultats ne sont pas diffusés. Des formulaires types sont mis à disposition mais non utilisés au sein de la mention. Il serait souhaitable d'affiner le dispositif.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une offre large de spécialisations avec, notamment, la spécialité *Langue d'Oc* (unique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur) et la spécialité *Allemand* qui fait un effort supplémentaire pour l'insertion professionnelle des germanistes (avec la mise en place prochaine d'un double diplôme avec l'Université de Regensburg).
- Des UE visant à une préparation solide aux métiers de l'enseignement (Erasmus, stages, postes de lecteurs).

Points faibles :

- Le manque de pilotage centralisé de la mention. Les spécialisations travaillent de manière trop autonome. Le manque de symétrie entre les spécialisations.
- Peu de débouchés professionnels en dehors des métiers de l'enseignement (sauf spécialités *Allemand* et *Langue d'Oc*) et manque de liens avec le milieu socio-professionnel hors enseignement.
- Manque de suivi du parcours des étudiants, d'évaluation de la formation par les étudiants, de recueil de données, en particulier relatives à l'insertion professionnelle.

Avis global et recommandations :

La licence LLCER propose globalement une solide formation en adéquation avec son double objectif (acquisition de compétences générales et acquisition de compétences linguistiques et culturelles). Elle est notamment une très bonne préparation pour une future intégration dans les métiers de l'enseignement. La diversité des parcours se distingue par l'originalité de la spécialité *Langue d'Oc* et de la spécialité *Allemand* proposant une plus grande ouverture sur le monde professionnel (stages, module de préprofessionnalisation), très judicieuse aux vues des fortes demandes de germanistes dans le monde de l'entreprise.

La formation nécessite de revoir l'organisation en spécialités qui freine le fonctionnement du conseil de perfectionnement et empêche une harmonisation des contenus d'enseignement.

Elle gagnerait à s'intéresser aux autres débouchés professionnels que ceux des métiers de l'enseignement. Elle devrait ainsi développer, dans ses maquettes pédagogiques, l'ouverture sur le monde professionnel en proposant des cours plus professionnalisants en L2 ou L3, en mettant en place des stages et des projets tuteurés, en mettant en place des partenariats avec le milieu socio-professionnel local. Un rapprochement avec la licence professionnelle *Guide-conférencier* serait également à étudier. Elle pourrait par ailleurs se mettre en lien avec les M2 et M1 professionnels de l'université afin de proposer des parcours aux étudiants leur donnant une réelle chance de les intégrer.

La maquette pédagogique affiche un déficit de 150 heures par rapport aux 1500 heures prévues par la réglementation. Combler ce déficit permettrait de proposer à tous les étudiants des enseignements numériques et de renforcer la place des intervenants professionnels.

Enfin, la licence LLCER doit également travailler au recueil des données chiffrées (en particulier sur le devenir des diplômés).

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES**

Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LI180014634-019499-RT

Nice, le 19/04/2017

Mesdames, messieurs les rapporteurs,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour l'attention portée à notre dossier d'évaluation et pour l'ensemble des remarques et recommandations, nous permettant d'améliorer l'efficacité et la qualité de notre formation pour les étudiants.

Nous apportons dans la suite du document des éléments de réponses, notamment sur les points faibles et recommandations soulevés à la fin du rapport.

Concernant le pilotage et le manque de symétrie entre les spécialisations

L'organisation de la formation de Licence générale en portail sur le champ LLAC va grandement modifier le pilotage des différentes formations dès 2018. L'établissement sera très attentif à la cohérence nécessaire entre les différentes spécialisations qui apparaîtront sous forme de parcours en 3ème année de licence LLCER et plus tôt, via des UE étiquetées LLCER offertes pendant les deux premières années de la formation.

Concernant les débouchés et les liens avec le monde socio-économique

Nous confirmons que les débouchés actuellement proposés se limitent aux formations MEEF et à des masters disciplinaires fortement orientés vers une poursuite d'étude en doctorat.

Le suivi des étudiants diplômés de licence sera assuré dès 2018 pour partie par l'OVE et pour partie par la direction des enseignements, pour respectivement leur insertion professionnelle et leur poursuite d'étude en interne. Les compétences transversales de Licence générales offriront à tous les étudiants une ouverture au monde socio-économique, ce qui ne dispensera pas les équipes des formations de proposer des compléments spécifiques à leur domaine, qui pourront prendre des formes diverses et adaptées.

Les équipes pédagogiques de licence seront en charge d'assurer le suivi de proximité des étudiants, qui devra prendre une coloration toute particulière dans le cadre de la spécialisation progressive en L mais aussi de la sélection en M.

Concernant l'évaluation de la formation et le conseil de perfectionnement

L'UNS met en place une maison de l'évaluation en 2018, chargée de l'évaluation des formations et des enseignements. Dès 2018, grâce à cet outil mis à disposition des équipes, l'évaluation des enseignements par les étudiants ainsi que la mise en place d'actions mises en place pour répondre aux points d'amélioration détectés pourront devenir des indicateurs importants de suivi et de qualité des formations.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique


Sophie RAISIN